

NOTE D'INFORMATION

Publication de la Ligne Directrice relative à la gestion et à la traçabilité des médicaments expérimentaux



Dans le cadre de ses missions de régulation et afin de renforcer la sécurité, la traçabilité et l'intégrité des essais cliniques, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication de la Ligne Directrice relative à la gestion et à la traçabilité des médicaments expérimentaux.

Cette ligne directrice s'inscrit dans le renforcement du cadre national de réglementation des recherches biomédicales, en cohérence avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les exigences internationales, notamment les Bonnes Pratiques Cliniques et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Elle vise à établir un cadre clair et harmonisé encadrant l'importation, le suivi, la réconciliation et la destruction des médicaments expérimentaux utilisés dans le cadre des essais cliniques. Elle précise également les responsabilités des acteurs concernés, les modalités de contrôle, les exigences documentaires ainsi que les obligations en matière d'enregistrements et de conservation des données.

Par cette ligne directrice, l'AMMPS accompagne la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse et conforme des médicaments expérimentaux, contribuant à la qualité et à la fiabilité des essais cliniques.

La Ligne Directrice est disponible sur le site officiel de l'AMMPS.

Rabat, le 24 /04/2026

